

faire des opérations dans la Province de Québec, en vertu de la "Loi des compagnies de Québec."

Daté à..... ce.....jour de.....191.....

(Signé) G. F. *Président.*

ou F. M.

Agent de la compagnie requérante.

FORMULE « OO. » — (Article 6100 S. R. P. Q.)

PROCURATION

SACHEZ TOUS PAR LES PRÉSENTES que, "La compagnie (donnez le nom), incorporée en vertu d'une charte de la Province de.....ou de l'Etat de.....ou du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne, a fixé son principal bureau d'affaires à....., dans la Province de Québec, et qu'elle constitue A. B., son agent principal pour recevoir les significations de toutes actions et procédures prises contre la dite compagnie dans la Province de Québec, et que telles significations faites à A. B., comme agent principal dans la Province de Québec, seront valables et lieront la dite compagnie à toutes fins que de droit.

EN FOI DE QUOI, le président et le secrétaire de la dite compagnie ont apposé leur signature et le sceau de la compagnie.

Témoins	{	Daté à.....ce.....
		(Sceau)jour de.....19...
		(Signé) E. F., <i>Président.</i>
		G. A., <i>Secrétaire.</i>

N.-B. — L'attestation de la signature des témoins doit être recon-